

# DROIT DU TRAVAIL POUR LES RH 2 (PERFECTIONNEMENT)

---

## Durée (en heures)

14

## Public concerné

Tout public.

## Prérequis

Avoir des bases en droit du travail ou avoir auparavant suivi la formation « Formation droit du travail pour les RH - Niveau1 ».

## But de la formation

- Consolider les relations avec l'inspection du travail.
- Repérer les points de vigilance dans la vie d'un contrat de travail.
- Gérer de façon efficace la fin d'un contrat de travail pour motif individuel.
- Avoir une maîtrise parfaite du cadre juridique des négociations.

## Programme

### Assurer ses relations avec l'inspection du travail :

- Cerner ses moyens d'actions et ses missions.
- Organiser tous les affichages obligatoires et les registres.
- Répertorier l'ensemble des documents à envoyer à l'inspection du travail.
- Rédiger le règlement intérieur de façon complète et cohérente.

### Repérer les points de vigilance dans l'évolution du contrat de travail :

- Maîtriser les caractéristiques juridiques des principaux aménagements de temps de travail ; forfait/jours, hebdomadaire, annualisation...
- Cerner les particularités des temps partiels.

- Modifier le contrat de travail sans risque : changement de lieux de travail, d'horaires, de politique salariale...
- Prévenir les nouveaux risques sociaux : libertés individuelles, discrimination, harcèlement sexuel ou moral...

#### Gestion efficace de la rupture du contrat de travail pour motif individuel :

- Connaître les règles liées à la rupture de période d'essai et à la démission.
- Gérer de façon efficace un dossier de licenciement individuel : procédure, motif...
- Appliquer avec discernement la rupture négociée, la transaction ainsi que la rupture conventionnelle homologuée.

#### Rendre juridiquement fiable les négociations :

- Connaître l'environnement juridique des négociations à partir de la loi sur la représentativité.
- Déterminer l'ensemble des thèmes abordables lors des négociations annuelles obligatoires.

## Méthodes pédagogiques

L'apprenant suivra cette formation avec un(e) formateur/formatrice en face à face pédagogique ou en petit groupe tous les jours de la semaine du lundi au samedi. Les heures pourront être modulables avec le ou la stagiaire. Le formateur et l'apprenant pourront s'ils le souhaitent, appliquer la formation sur le terrain, dans le principe pédagogique de la « formation-action ». STRAFORMATION décline cependant toute responsabilité en cas d'accident ayant lieu en dehors de leurs locaux. Les moyens pédagogiques utilisés seront les supports écrits mentionnés en annexe. La formation sera dispensée en inter, dans nos locaux équipés d'ordinateur connecté en réseau avec possibilité de faire des exercices en ligne sur internet et d'aborder les thèmes souhaités par la stagiaire avec des situations concrètes. La formation pourra avoir lieu au sein de l'entreprise cliente si cela leur est préférable.

## Moyens pédagogiques

Le formateur adaptera le contenu pédagogique aux besoins de l'apprenant.

## Fin de la formation

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'apprenant à l'issue du stage, dans laquelle il sera indiqué l'intitulé de la formation, la nature, la durée de l'action ainsi que les objectifs atteints.